

Mairie de Saint GERMAIN des PRES
Canton : EXCIDEUIL
Arrondissement : PERIGUEUX
Département : DORDOGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10+1 procuration

L'an deux mil dix sept

Le 7 juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain des Prés
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de VALENTIN Jean-Pierre, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2017

Présents : Mrs. VALENTIN. DUTEIL. MILLION. DUPUY. REY.
MOREAU. REBEYROL. ESCLAVARD. Mmes FARAND.
MASSIAS

Absents excusés : Mmes JOUFFRE. GIRY. ZBINDEN. Mr
TEILLET (qui a donné procuration à Mr DUTEIL)

Secrétaire de séance : Mr MILLION Laurent

Début de séance : 20H40

ORDRE DU JOUR

Extension contrat Groupama
Devis travaux « Châtenet »
TAP rentrée scolaire 2017/2018
Emprunt voirie
Questions diverses

Ouverture de la séance : 20h40

Rajout de 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Modification attribution compensation CLECT
- Présentation du rapport 2016 du Syndicat en eau potable
- Tarification des élèves scolarisés dans le RPI concernant la commune de St Jory Las Bloux.

1) **Extension du contrat Groupama**

Ce contrat concerne tous les déplacements des élus et employés communaux qui sont en mission.

Ce contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction.

2) **Devis travaux « Châtenet »**

Monsieur BOST Raphaël demande à la commune de canaliser les eaux pluviales afin que celles-ci ne pénètrent dans sa cour.

Deux devis ont été réalisés :

- CHAMINADE TP : puit perdu
- CHATEAU Jérôme : tranchée drainante

L'entreprise CHAMINADE TP a été retenue pour un montant de 1 864€HT

Une négociation est en cours – Délibération à suivre.

3) **TAP rentrée scolaire 2017/2018**

Les 4 communes membres du RPI resteront à 4 jours ½ avec le rythme actuel.

4) **Emprunt voirie**

Monsieur le maire propose de faire un emprunt hauteur de 40 000€ pour faire la voirie.

Celui-ci permettrait de garder de la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté :

- 10 pour
- 1 abstention

5) **Modification de la délibération du 15 juin 2017 concernant les attributions de compensation 2017 de la CLECT**

Monsieur le maire explique que lors de la précédente délibération, la compensation d'une dotation (anciennement perçue par les communes et désormais versée par l'EPCI du fait de la généralisation de la FPU) n'avait pas été comptabilisée dans le calcul de la base des AC (avant prise en compte des charges transférées). Cette situation a dû être régularisée. Elle nécessite donc une nouvelle délibération concernant les attributions de compensations 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal présente :

- Prend acte de ces nouvelles modifications
- Approuve les attributions de compensation pour 2017

6) **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2016**

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

7) **Participation de la commune de St Jory Las Bloux au fonctionnement des écoles du RPI Cognac sur l'Isle, Eyzerac, Saint Jory Las Bloux et St Germain des Prés**

Monsieur le maire indique aux membres présents du conseil municipal, que par délibération en date du 18 septembre 1993, il avait été fixé la somme de 1 370 francs (soit 208€) par enfant fréquentant l'école de St Germain des Prés pour participer aux frais de fonctionnement suite à la fermeture de l'école de St Jory Las Bloux.

Après accord avec Madame le Maire de St Jory Las Bloux, il a été convenu que la commune de St Jory Las Bloux versera la somme de 500€ par élève fréquentant son école.

Soit pour l'année scolaire 2016/2017 : 500€x2= 1 000€

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal valide cette participation financière et autorise le maire à signer la convention entre la commune de St Germain des Prés et la commune de St Jory Las Bloux.

8) **Questions diverses**

Mr ESCLAVARD fait part qu'il va préparer les plans pour l'agrandissement du bar

Terrain Agorespace : arracher la haie et nettoyer le sol.

Fin de la séance : 22 h 40

